



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Fabienne BAMOND** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Eric APTEL, Véronique GEHI, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN,**

Etait absent(e) excusé(e) et a donné procuration :

Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**

Monsieur **Pierre GANSER** à Monsieur **Olivier BELLOIN**

Madame **Régine DOLLE** à Madame **Emilie ERISMANN**

Madame **Sylvie PERRIN** à Madame **Martine KLEINMANN**

Monsieur **Benoit WOLF** à Madame **Anne SEITHER**

Madame **Carine TSCHIEMBER** à Madame **Fabienne BAMOND**

Secrétaire de séance : Madame **Danielle BUHLER**

La majorité des membres en fonction étant présents, le quorum est atteint et les délibérations du conseil municipal sont valables.

Le maire ouvre la séance à 20h05 en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux. IL salue particulièrement la présence de Monsieur Grégory LOBJOIE, représentant la presse et celle du public qu'il remercie pour leur présence assidue.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2022**
2. **FINANCES : passage en M57** – affectation des dépenses « publicités, publications et relations publiques » au compte 623
3. **URBANISME** : servitude BOHRER -rectification du Numéro de parcelle
4. **PERSONNEL COMMUNAL**: Création de poste et modification du tableau des effectifs
5. **ECOLE ELEMENTAIRE** : avenant au marché « accessibilité école élémentaire »
6. **Compte-rendu des délégations attribuées au maire**
7. **Point divers** :
 - Logement communal – salle polyvalente
 - Mairie – horaires d'été
 - DETR – Attribution de subvention
 - Subvention du syndicat d'électricité



**1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2022 :**

Le PV de la séance du CM du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

2. FINANCES : passage en M57 :

Le compte 6232 « fêtes et cérémonies » de la comptabilité M14 est devenu le Compte 623 « publicités, publications et relations publiques » dans la nouvelle comptabilité M57.

La trésorerie demande que les dépenses affectées au compte 623 soient détaillées comme l'ont été, il y a deux ans, celles du compte 6232 de la M14.

Vu les modalités d'utilisation du compte 623 « publicités, publications et relations publiques »

Vu la demande de la trésorerie souhaitant l'affectation du compte 6232 au nouveau compte 623

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

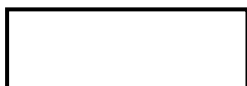
DECIDE d'affecter au compte 623 les frais qui étaient affectés auparavant aux comptes :

- 6231 Annonces et insertions
- 6232 Fêtes et cérémonies
- 6233 Foires et expositions
- 6234 Réceptions
- 6236 Catalogues et imprimés et publications
- 6238 Divers

De la M14

DECIDE d'inclure les frais suivants :

- Gerbes et vins d'honneur – cérémonies commémoratives
- Drapeaux pour les édifices publics
- Grands anniversaires et anniversaires
- Cadeaux à remettre lors de mariages civils
- Cadeaux de Noël des aînés
- Trophées, médailles pour personnes méritantes , exploits sportifs
- Médailles de travail, pompiers, etc...
- Cartes postales, cartes de vœux, cartes d'anniversaires pour les personnes de 70 ans et plus
- Blason du village en vitrail, eaux fortes
- Repas du conseil municipal
- Repas de Noël des aînés, repas des gendarmes (prévention routière)
- Réception du Nouvel an
- Vernissages, inaugurations, dédicaces, concerts, fouilles, formations
- Salon du livre, feux d'artifices
- Cadeaux et vins d'honneur pour départ ou retraite des élus et des agents
- Repas, boissons, sandwiches (intervention des pompiers)





3. URBANISME : servitude BOHRER

Pour la transcription de l'acte au livre foncier, la parcelle concernée doit être précisément identifiée.

VU le conseil municipal 8 novembre 2021, décidant d'accorder à Madame BOHRER Claudine, une servitude de passage et de réseau, sur la parcelle communale cadastrée section 6, n° 509, rue du Gué

VU son acceptation en date du 21 avril 2022

VU la demande de l'intéressée pour l'installation d'un portail sur l'accès

VU la demande du notaire de préciser le n° de parcelle.

APRÈS en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PRECISE que la servitude de passage et de réseau s'applique sur la parcelle communale cadastrée section 6, n°731/81.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarial et tout document s'y rapportant.

4. PERSONNEL COMMUNAL: Création de poste et modification du tableau des effectifs :

Pour faire face à l'accroissement de la charge de travail au service administratif, un poste d'agent administratif territorial à mi-temps est créé et le tableau des effectifs est modifié pour intégrer ce nouveau poste.

VU la Loi n° 82-214 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la Loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les arrêtés interministériels fixant les définitions et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée des carrières qui leur sont applicables,

VU le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 09 novembre 2020

APRÈS avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRÈS en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DÉCIDE DE CRÉER à compter du 1^{er} septembre 2022

- un poste d'adjoint administratif territorial – 2^{ème} classe, à temps non complet, 17,5 heures





FIXE le tableau des effectifs comme suit, au 1^{er} septembre 2022 :

- un poste d'attaché territorial principal à temps complet
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 17h30
- un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet
- deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet dont un avec fonction de garde champêtre
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- trois postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint territorial au patrimoine, principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- deux poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, 28 heures
- un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 28 heures
- un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe– temps non complet, 30 heures
- un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe– temps non complet, 27 heures

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois et aux charges y afférents.

5. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : avenant au marché « accessibilité école élémentaire » :

Des travaux supplémentaires au marché initial ont été réalisés pour réparer les gouttières abîmées.

Il s'agit du lot 2 – couverture – étanchéité – zinguerie - charpente

Le montant de ces travaux s'élève à 4 932€

Pour rattacher ces travaux au marché public existant, il convient de prendre un avenant.

Monsieur MARCONNET s'interroge sur la relation entre la réfection des gouttières et les travaux d'accessibilité.

Il lui est répondu que du fait des travaux d'accessibilité, il y a eu des travaux de couverture et de zinguerie et c'est à ce moment là qu'il a été remarqué qu'il y avait encore d'autre réparations à entreprendre.

VU les travaux supplémentaires de zinguerie effectués par l'entreprise BAYKOS

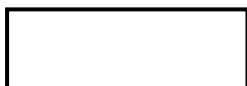
Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise BAYKOS pour un montant de 4932€

AUTORISE le maire à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.





6. COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES AU MAIRE :

Les permis de construire et déclarations préalables accordés :

- Rehausse de la toiture / extension et modification des façades – 3 impasse du rail
- Modification des façades / réfection du colombage et création d'une terrasse – 10, place de l'Abbé Bochelen.

Points divers :

➤ **Logement communal – salle polyvalente :**

Les travaux suivants ont été programmés pour remettre le logement en état :

- Pose d'une nouvelle fenêtre (3 458€) et d'un nouveau volet (1 370€) du salon
- Installation d'une nouvelle baignoire et d'un lavabo (3093,86€) et pose de carrelage (2 737€) à la Salle de Bain
- Forfait de 2400€ alloué au nouveau locataire pour le rafraîchissement des tapisseries et peintures.

➤ **Mairie – horaires d'été**

Accueil du public du 18/07 au 12/08 de 10h00 à 12h00 (les horaires pour les appels téléphoniques restent inchangés).

➤ **DETR – attribution de subvention**

- Notification d'attribution d'une subvention de 644,00€ pour l'acquisition de deux défibrillateurs.

➤ **Participation financière du syndicat aux travaux d'éclairage public :**

Une subvention de 24 452,50€ est attribuée à la commune pour le remplacement de 140 points lumineux.

➤ **Benne à Déchets verts :**

Le maire aborde la suppression de la benne à déchets verts annoncée par la communauté de communes du Sundgau sans en avoir averti en préalable la commune d'ILLFURTH.

Dorénavant la plateforme intercommunale des déchets verts se situe à HEIDWILLER.

Soucieux d'assurer un service de qualité à la population, le maire de la commune d'ILLFURTH a obtenu l'installation d'une benne sur la commune et celle-ci sera positionnée dans un premier temps sur le parking de la salle polyvalente, en attendant de trouver un terrain communal pouvant accueillir définitivement l'implantation d'une plateforme.

Cette organisation sera effective à partir du lundi 18 juillet.

➤ **Remerciements reçus en mairie :**

- Madame Ginette AMOUROUX remercie pour le bouquet de fleurs offert pour son anniversaire
- Monsieur Leonard FELDMANN remercie pour le panier garni offert pour ses 85 ans.
- La famille de Monsieur Jean THOMA remercie pour les condoléances témoignées.
- Mme Danielle BUHLER remercie pour la carte anniversaire.





Madame SEITHER demande des nouvelles du chantier des fouilles archéologiques localisées sur le chemin des vigneron.

Monsieur le Maire répond que les recherches de la nécropole se poursuivent vers l'Est et qu'à ce jour quelques squelettes ont été trouvés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h10 et Monsieur le Maire souhaite un bel été à toutes et à tous.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2022
2. FINANCES : passage en M57 – affectation des dépenses « publicités, publications et relations publiques » au compte 623
3. URBANISME : servitude BOHRER -rectification du Numéro de parcelle
4. PERSONNEL COMMUNAL: Création de poste et modification du tableau des effectifs
5. ECOLE ELEMENTAIRE : avenant au marché « accessibilité école élémentaire »
6. Compte-rendu des délégations attribuées au maire
7. Point divers :
 - Logement communal – salle polyvalente
 - Mairie – horaires d'été
 - DETR – Attribution de subvention
 - Subvention du syndicat d'électricité

Nom et Prénom	Qualité	Signature
SUTTER Christian	Maire	
BUHLER Danielle	Adjointe au Maire	

